

CALENDRIER DES INSCRIPTIONS 2020-21

En raison de la situation sanitaire toute inscription se fera sur RENDEZ-VOUS. Pour ce faire vous serez contactés les 29 et 30 Juin pour obtenir votre rendez-vous.

Il vous sera possible de procéder à une inscription dématérialisée de l'élève s'il est affecté dans notre établissement. La télé-inscription pourra se faire dès la réception de la notification d'affection délivrée par le collège.

Un kiosque de télé-inscription sera disponible **dans vos établissements d'origine** et dans notre lycée pour les familles désireuses d'être accompagnées pendant toute cette période. La télé-inscription nécessite un identifiant et un mot de passe qui doivent vous être **communiqués par votre établissement d'origine**. Connectez-vous à votre compte parents sur <http://metice.ac-reunion.fr>. Cliquez sur l'icône "télé-services" et accédez à la rubrique "inscription au lycée".

Attention cette démarche ne vous dispense pas de vous rendre au rendez-vous qui vous sera communiqué afin de déposer les documents demandés.

MASQUE OBLIGATOIRE

Présence obligatoire de l'élève et du ou des responsables légaux.

JOURS	HORAIRES	SECTIONS	
MERCREDI 1er JUILLET	SUR RDV	1ERE ANNEE CAP EMPLOYE VENTE SPECIALISEE	
		1ERE BAC PRO SYST.NUMERIQUES (<u>RSMA</u>)	
JEUDI 2 JUILLET	SUR RDV	2NDE BAC PRO SYSTEMES NUMERIQUES	2NDES PROFESSIONNELLES
		2NDE BAC PRO METIERS DE LA RELATION CLIENTS	
VENDREDI 3 JUILLET	SUR RDV	COLLEGE BOIS DE NEFLES	2NDES GENERALES
LUNDI 6 JUILLET	SUR RDV	CLG BOIS DE NEFLES	
		CLG LES ALIZES	
MARDI 7 JUILLET	SUR RDV	AUTRES COLLEGES (Chaudron, Deux Canons..)	
		2NDE SECTION INTERNATIONALE	
MERCREDI 8 JUILLET	SUR RDV	PASSERELLES ET RETARDATAIRES TOUTES SECTIONS	
JEUDI 9 JUILLET	SUR RDV	1ERE ANNEE BTS AUDIOVISUEL	
	SUR RDV	1ERE ANNEE BTS SYST.NUMERIQUES	

Pour gagner du temps le jour de l'inscription, nous avons mis en ligne sur le site internet du lycée un dossier d'inscription complet à imprimer et compléter. Ci-joint le lien :

<http://lycee-hintermann.ac-reunion.fr/2020/06/15/inscriptions-2020/>

PIECES A FOURNIR

O La notification d'affectation au lycée à retirer auprès du collègue ;

O Photocopies des trois derniers bulletins de notes de 3^{ème} ;

O Pour les élèves issus d'un dossier "passerelle" ou d'un autre lycée: fournir la notification d'affectation au Lycée Mémona Hintermann-Afféjee.

O Photocopie du livret de famille (les parents et l'enfant);

O Photocopie d'un justificatif d'adresse (facture récente eau, Edf...)

O En cas de séparation des parents ou de décision de placement : photocopie du jugement de divorce ou photocopie de l'ordonnance rendue par le Juge aux Affaires Familiales, faisant apparaître clairement le responsable légal de l'enfant ;

O Photocopie de la pièce d'identité du parent plus celle de l'élève (*Carte d'Identité ou Passeport*) recto et verso ;

O Pour les élèves boursiers venant de collège : La notification de bourse nationale avec un relevé d'identité bancaire RIB (*RIB du responsable légal*);

Pour les boursiers venant de lycée : le transfert de bourse à demander au lycée d'origine.

O 4 photos d'identités récentes (*nom et prénom de l'élève au verso des photos*) ;

O Le carnet de santé ainsi que la photocopie des vaccins à jour. Et tout autre document relatif à la santé de l'enfant (PAI, CMPEA, PPS....);

O La fiche infirmerie ci-jointe dûment remplie (disponible sur le site du lycée).

O Attestation d'assurance scolaire 2020-2021 (à ramener à la rentrée d'août 2020 si non disponible).

O Attestation de recensement pour les + de 16 ans ou le certificat de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

O Photocopie de l'Attestation de Sécurité Routière niveau 2 (ASSR 2).

POUR ETRE ADHERENT A LA MAISON DES LYCEENS (MDL) une cotisation de 5 € sous forme de chèque libellé à l'ordre de "Maison des lycéens du Lycée Polyvalent Nord Bois de nèfles" (indiquez le nom de votre enfant au verso) correspondant à une adhésion facultative mais très utile pour la vie des élèves (salle équipée pour des activités sur le midi-deux, évènements culturels, animations lycéennes, voyages etc...)

Tout dossier incomplet sera refusé.

L'établissement ne fait pas de photocopie.

Inscription à la demi-pension

Un **chèque de 150 €** (à l'ordre de l'Agent comptable du Lycée Nord Bois de Nèfles) **si votre enfant est non-boursier**. Cette somme correspond à une avance sur la demi-pension.

Inscription à l'internat :

L'inscription à l'internat se fera le jour même suivant les demandes.

Il est **OBLIGATOIRE** d'avoir un **CORRESPONDANT** dans le nord pour toute inscription à l'internat.

Présence obligatoire de l'élève, **des responsables et du correspondant** qui rempliront la fiche internat sur place. Afin de procéder à l'inscription, voici la liste des pièces à fournir:

- ➔ une photocopie de la pièce d'identité (Carte d'Identité Nationale ou Passeport) du responsable légal et correspondant obligatoire
- ➔ une copie d'un justificatif d'adresse (facture récente) du parent et du correspondant est obligatoire
- ➔ Une assurance personnelle de responsabilité civile est obligatoire. L'inscription est également subordonnée à la production d'un certificat médical attestant que l'élève est exempt de maladies contagieuses et apte à la vie en collectivité.

Un **chèque de 450 €** (à l'ordre de l'Agent comptable Lycée Hintermann-Afféjee) **si votre enfant s'inscrit à l'internat et qu'il est non boursier**. Cette somme correspond à une avance.

Important à savoir :

L'inscription à la demi-pension ou à l'internat est généralement valable pour une année scolaire complète. Les changements de qualité ne peuvent être envisagés qu'exceptionnellement avant la fin du trimestre et sur demande écrite et motivée de la famille.

En cas de difficultés financières, il est possible de faire appel aux fonds sociaux lycéens en s'adressant au proviseur du lycée (Rendez-vous auprès l'assistante sociale du lycée ou des conseillers d'éducation, infirmière).

Par avance nous souhaitons à votre enfant une rentrée scolaire réussie.

**Mr G. Frémanteau,
Proviseur du Lycée Mémona Hintermann-Afféjee.**